

ACCORD CADRE

L'ECOLE NATIONALE
POLYTECHNIQUE

Algérie 



المدرسة الوطنية المتعددة التقنيات
Ecole Nationale Polytechnique

L'UNIVERSITÉ de PITEȘTI
Romania 





ROMANIA

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'UNIVERSITÉ DE PITEȘTI

Târgu din Vale, 1, 110040 – Pitești, Argeș, Romania

Tel./Fax: +40 348 453102; <http://www.upit.ro>



الجامعة الوطنية المتعددة التقنيات
Ecole Nationale Polytechnique

ALGERIE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ECOLE NATIONALE POLYTECHNIQUE

Rue des Frères Oudek, Hassan Badi,

B.P. 182, El-Harrach, 16200, Alger, Algérie,

Tel/Fax: +213 23 82 85 29; <http://www.enp.edu.dz/>



ACCORD CADRE

Entre

ECOLE NATIONALE POLYTECHNIQUE

Rue des Frères Oudek, Hassan Badi, B.P. 182, El-Harrach, 16200, Alger,

Algérie,

Tel/Fax: +213 23 82 85 29; <http://www.enp.edu.dz/>

et

L'UNIVERSITÉ DE PITEȘTI

Târgu din Vale, 1, 110040 – Pitești, Argeș,

Romania

Tel./Fax: +40 248 216448;

<http://www.upit.ro>



ROMANIA

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'UNIVERSITÉ DE PITESTI

Târgu din Vale, 1, 110040 – Pitești, Argeș, Romania

Tel./Fax: +40 348 453102; <http://www.upit.ro>



الدراسة الوطنية المتعددة التقنيات
Ecole Nationale Polytechnique

ALGERIE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ECOLE NATIONALE POLYTECHNIQUE

Rue des Frères Oudek, Hassan Badi,

B.P. 182, El-Harrach, 16200, Alger, Algérie,

Tel/Fax: +213 23 82 85 29; <http://www.enp.edu.dz/>

Prenant en considération:

- Les accords bilatéraux qui existent entre la République Algérienne Démocratique et Populaire et la Roumanie,
- La conformité avec la législation en vigueur de chaque pays,
- L'intérêt exprimé par les Etablissements susmentionnés pour initier un programme commun de coopération,
- L'Ecole Nationale Polytechnique représentée par le Directeur (la première partie) et l'Université de Pitești représentée par le Recteur (la deuxième partie) conviennent sur les points suivants:
- les échanges culturels et scientifiques sont indispensables aux institutions académiques pour développer des activités éducationnelles et de recherche,
- il est nécessaire de promouvoir et encourager les accords culturels directs entre les institutions d'enseignement supérieur entre différents pays,
- après avoir établi l'intérêt commun partagé pour mettre au point une forme convenable d'échange de programmes dans divers domaines,
- et en conformité avec les législations des deux pays,

Article 1: Objet

Cet Accord Cadre [AC] vise à renforcer et faciliter les échanges culturels, académiques et légaux entre les deux parties dans divers domaines qui seront convenus par les deux parties.

Un Comité de Coopération [CC] sera mis en place avec des représentants des deux Etablissements. Le Comité de Coopération sera administré par les deux Chefs d'Etablissement (un de la part de chaque Etablissement).

Article 2: Buts

L'Ecole Nationale Polytechnique et l'Université de Pitești, par la présente, commencent une coopération pour la recherche scientifique intégrée et des activités d'enseignement et/ou pour des programmes d'études intégrés pour les étudiants et/ou pour acquérir de l'expérience à utiliser des appareils techniques-scientifiques particulièrement complexes, en conformité avec l'Accord d'Implémentation qui est une partie intégrante du présent accord.



ROMANIA
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'UNIVERSITÉ DE PITESTI
Târgu din Vale, 1, 110040 – Pitești, Argeș, Romania
Tel./Fax: +40 348 453102; <http://www.upit.ro>



ALGERIE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ECOLE NATIONALE POLYTECHNIQUE
Rue des Frères Oudek, Hassan Badi,
B.P. 182, El-Harrach, 16200, Alger, Algérie,
Tel/Fax: +213 23 82 85 29; <http://www.enp.edu.dz/>

Chaque action spécifique sera régie par un Accord d'implémentation [AC], développé en commun par des spécialistes désignés par chaque Etablissement partenaire et sous la direction du Comité de Coopération [CC].

Article 3: Buts spécifiques

La forme de coopération basée sur le respect strict des critères d'égalité et des intérêts communs, inclut les activités suivantes :

- des visites d'échange entre les membres du personnel enseignant et les chercheurs. Les visites sont destinées à promouvoir des séminaires, des cours, des conférences académiques et publiques, à accomplir les projets de recherche communs, à discuter les expériences dans des domaines d'intérêt commun et ainsi de suite ;
- la circulation des publications et informations dans les divers domaines spécifiques d'enseignement et recherche prévus par cet accord et d'autres sujets d'intérêt important;
- des visites d'échange des étudiants du troisième cycle pour des périodes d'études et recherche ;
- des échanges d'étudiants pour participer aux cours, aux programmes de formation professionnelle et spécialisation ou à d'autres activités éducationnelles;
- des visites d'échange des membres du personnel technique et administratif si c'est une expérience profitable.

Les unités de travail peuvent préciser dans des accords spécifiques les différentes formes d'implémentation des échanges (ex. la durée de la visite et les obligations, la procédure de sélection, une explication détaillée des domaines stipulés dans l'accord, etc.)

Les Etablissements qui souscriront au présent accord ont l'intention d'encourager les mobilités des étudiants selon le critère de la réciprocité. Conformément aux programmes d'échanges, l'institution d'accueil a l'obligation de faciliter l'accès des étudiants aux équipements didactiques et services d'enseignement.

Les structures administratives habilitées consentiront à accorder des ECTS aux étudiants pour les travaux réalisés dans l'institution partenaire.

Les parties contractantes consentent à accepter les ECTS obtenus à l'étranger à condition qu'ils soient reliés à des matières fondamentales des étudiants concernés. Les Etablissements qui participent à l'échange conviennent qu'il n'y aura aucun frais supplémentaire d'inscription ou de toute autre forme, sauf celles exigées par les lois des pays.



ROMANIA

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'UNIVERSITÉ DE PITESTI

Târgu din Vale, 1, 110040 – Pitești, Argeș, Romania

Tel./Fax: +40 348 453102; <http://www.upit.ro>



المدرسة الوطنية المتعددة التقنيات
Ecole Nationale Polytechnique

ALGERIE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ECOLE NATIONALE POLYTECHNIQUE

Rue des Frères Oudek, Hassan Badi,

B.P. 182, El-Harrach, 16200, Alger, Algérie,

Tel/Fax: +213 23 82 85 29; <http://www.enp.edu.dz/>

Article 4: Activités Support

Les deux Etablissements qui signent cet accord échangeront des informations adéquates – en fournissant des brochures ou d'autres matériels afin de promouvoir la compréhension mutuelle, profonde des structures et organisations institutionnelles.

En conformité avec les lois et les réglementations de leur pays, les signataires de cet accord fourniront aux visiteurs de l'Etablissement partenaire tout appui et accès à tous les équipements qui les aident à accomplir les activités convenues, en fonction des ressources financières disponibles, sans générer des difficultés à l'institution d'accueil.

Article 5: La Procédure d'Assurance

Les visiteurs envoyés par une Etablissement à l'autre doivent posséder une assurance maladie et accident. Ce type d'assurance peut être fourni par l'institution d'origine, conformément à leurs règlements, ou la personne intéressée peut l'obtenir par l'intermédiaire d'une compagnie spécialisée, pour les risques susmentionnés. L'institution partenaire n'aura aucune obligation quant à l'assurance-maladie et accident pour les visiteurs.

Article 6: Financement

Chaque signataire s'engage par les unités participantes, de procurer les ressources financières pour accomplir les activités établies par cet accord, excluant l'obligation de financer les études des étudiants qui viennent à l'Etablissement d'accueil.

Comme règle générale, l'institution qui envoie ses membres à l'institution partenaire de l'étranger est responsable pour les frais de déplacement, d'hébergement et de repas de ses membres. Les départements des Etablissements participants à l'échange seront responsables pour les frais de déplacement, d'hébergement et repas pour leurs membres. Si les fonds institutionnels ne sont pas disponibles, les mobilités des étudiants et du personnel seront possible par un accord Erasmus+ ou par un accord individuel d'échange; dans ce cas les visiteurs seront entièrement responsables de leurs frais de déplacement, d'hébergement et repas sans l'implication financière des Etablissements.



ROMANIA

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'UNIVERSITÉ DE PITEȘTI

Târgu din Vale, 1, 110040 – Pitești, Argeș, Romania

Tel./Fax: +40 348 453102; <http://www.upit.ro>



المدرسة الوطنية المتعددة التقنيات
Ecole Nationale Polytechnique

ALGERIE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ECOLE NATIONALE POLYTECHNIQUE

Rue des Frères Oudek, Hassan Badi,

B.P. 182, El-Harrach, 16200, Alger, Algérie,

Tel/Fax: +213 23 82 85 29; <http://www.enp.edu.dz/>

Article 7: Coordinateurs

L'implémentation des activités prévues dans cet accord, seront promues, initialement par les coordonnateurs suivants, nommés par chaque Etablissement:

L'Ecole Nationale Polytechnique

Prof. Ahmed BOUBAKEUR

Directeur Adjoint chargé des Relations Extérieures

Email: ahmed.boubakeur@g.enp.edu.dz

Université de Pitești

Maître de conférences, Dr. Emanuel SOARE

Vice-Recteur de Relations Internationales

Email: emanuel.soare@upit.ro

Article 8: Durée de l'accord

L'accord est rédigé et signé en langue française. En cas de différend, le problème sera soumis à un groupe d'arbitres, un de chaque Etablissement et un choisi par un arrangement amiable.

Le présent accord entre en vigueur à la date de la signature et reste valable trois ans; chaque année il sera renouvelé tacitement, pour une période convenue, à moins qu'une notification de résiliation ne soit fournie six mois en avant de la part d'un Etablissement.

Article 9: Amendements

Chaque Etablissement partenaire peut initier et apporter des amendements à cet Accord Cadre tout comme aux Accords d'Implémentation subséquents. Les demandes d'amendements seront analysées par le Comité de Coordination et soumises à l'approbation des instances académiques compétentes. Les modifications ne peuvent pas être opérées sans avoir été soumises à l'attention des structures exécutives des Etablissements partenaires.



ROMANIA
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'UNIVERSITÉ DE PITESTI
Târgu din Vale, 1, 110040 – Pitești, Argeș, Romania
Tel./Fax: +40 348 453102; <http://www.upit.ro>



ALGERIE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ECOLE NATIONALE POLYTECHNIQUE
Rue des Frères Oudek, Hassan Badi,
B.P. 182, El-Harrach, 16200, Alger, Algérie,
Tel/Fax: +213 23 82 85 29; <http://www.enp.edu.dz/>

Article 10: Différends

Les Parties sont d'accord à déployer tous les efforts raisonnables pour parvenir à une solution juste et équitable pour chaque controverse, réclamation ou litige qui dérive ou qui est lié à cet Accord Cadre [AC] ou pour toute violation de cet accord, par des consultations amiables et par des négociations entre les personnes désignées. Toutes les consultations et négociations devraient être confidentielles.

Article 11: Responsabilité

Nonobstant toute autre disposition de cet Accord Cadre [AC] et sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle, ni l'une, ni l'autre des parties n'est responsable pour l'autre partie pour des événements qui dérivent d'un droit de contrat, d'un droit de délit (y compris la faute non-intentionnelle ou la calomnie), d'une responsabilité indépendante du dommage ou toutes autres conditions juridiques ou pour d'autres dommages indirects, accessoires, consécutifs, spéciaux comme, par exemple, mais sans être limitées à la perte de profits anticipés, atteinte à la réputation ou des opportunités et coût.

Article 12: La propriété intellectuelle et échange d'information

En ce qui concerne la propriété intellectuelle et l'utilisation des résultats de la coopération, les Parties conviennent que chaque partie ou les personnes en cause détiennent les droits de propriété intellectuelle sur toutes les informations (incluant sans s'y limiter : savoir-faire, des informations brevetable ou non brevetable, techniques, des données financières ou commerciales, des plans, dessins de conception etc.) qui ont été créés ou obtenus avant cet Accord Cadre [AC].



ROMANIA
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'UNIVERSITÉ DE PITESTI
Târgu din Vale, 1, 110040 – Pitești, Argeș, Romania
Tel./Fax: +40 348 453102; <http://www.upit.ro>



المدرسة الوطنية المتعددة التقنيات
Ecole Nationale Polytechnique

ALGERIE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ECOLE NATIONALE POLYTECHNIQUE
Rue des Frères Oudek, Hassan Badi,
B.P. 182, El-Harrach, 16200, Alger, Algérie,
Tel/Fax:+213 23 82 85 29; <http://www.enp.edu.dz/>

DATE: 15 OCT 2017

SIGNATURES:

Pour L'UNIVERSITE DE PITEȘTI

Târgu din Vale, 1, 110040 – Pitești, Argeș, Romania
Tel./Fax: +40 348 453 102; <http://www.upit.ro>

Représentant légal:

RECTEUR,

Maître de conférences, Dr. Ing. Dumitru CHIRLEȘAN



POUR L'ECOLE NATIONALE POLYTECHNIQUE

Rue des Frères Oudek, Hassan Badi, B.P. 182, El-Harrach,
16200, Alger, Algérie, Tel./Fax:+213 23 82 85 29;
<http://www.enp.edu.dz/>

Représentant légal:

Le DIRECTEUR,

Professeur Mohamed DEBYECHE

